

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 mars 2009

Service instructeur
Service d'Appui Administratif et Financier
DSOL
Service consulté

N° CP-2009-4-4-14

**Attributions pour l'année 2009 des subventions de fonctionnement gérées par
la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne**

Résumé : Dans le cadre du rapport, il est proposé d'attribuer en 2009, les subventions de fonctionnement gérées par la Direction des Ressources Humaines, de la manière suivante :

- 4 000 € à l'ensemble des mutuelles des assistantes familiales appartenant à l'Administration Départementale.

Le Conseil Général du Haut-Rhin prend en charge 20% des cotisations dues aux mutuelles complémentaires auxquelles adhère le personnel de l'Administration Départementale. Cette disposition s'applique également aux Assistantes Familiales. Le versement de cette participation, sous forme de subventions, est conditionné par l'existence de conventions conclues entre le Conseil Général du Haut-Rhin et ces organismes.

Afin de pouvoir procéder au versement de ces subventions, durant l'exercice 2009, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à attribuer les sommes suivantes :

- 200 € au bénéfice de la Mutuelle Territoriale Régionale d'Alsace
- 400 € au bénéfice de la Mutuelle de l'Est
- 1 000 € au bénéfice de la Mutuelle Complémentaire d'Alsace
- 2400 € au bénéfice de Muta Santé

Les montants nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante :

Programme G731 – chapitre 65 – Fonction 51 – nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

**COMMISSION PERMANENTE
DU 20 MARS 2009**

SUBVENTIONS AUX MUTUELLES DES ASSISTANTES FAMILIALES

MUTUELLES	MONTANT SUBVENTION	LIGNE BUDGETAIRE
MUTUELLE TERRITORIALE REGIONALE D'ALSACE	200,00 €	Programme G731 - chapitre 65 - fonction 51 - chapitre 6574
MUTUELLE DE L'EST	400,00 €	Programme G731 - chapitre 65 - fonction 51 - chapitre 6574
MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ALSACE	1 000,00 €	Programme G731 - chapitre 65 - fonction 51 - chapitre 6574
MUTA SANTE	2 400,00 €	Programme G731 - chapitre 65 - fonction 51 - chapitre 6574

OPERATIONS
2009-G731-3472
2009-G731-3468
2009-G731-3470
2009-G731-3471